

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2021

Présidence :	M. Alan TORSELLETTI
Présents-e-s :	Mmes Simone BOWMAN, Josiane CHAIGNAT Bénédicte DE RAEMY, Cécile FOURNIER, Odette HABİYAKARE, Jennifer MEIER, Maude RAMAZZINA et Fabienne TRONO MM. Hervé BLANCHARD, Christian CHEYROUX, Marc DECURTINS, René GISIGER, Stéphane HILTY, Ivan MARTIGNONI, Michel MOUTON (Vice-président), Valentin SAVIGNY et Olivier SCHEIB
Conseil administratif :	M. Steve DELAUDE, Maire Mme Prisca WASEM et M. Fernand SAVIGNY, Conseillers administratifs
Secrétaire :	M. Jacques NIERLE
Excusé-e-s :	Mme Rachel BOURQUIN GUIDI
Procès-verbaliste :	Mme Véronique Preti

ORDRE DU JOUR

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 18 novembre 2021	2
B. Communication du Bureau du Conseil municipal	2
1. Suppléance au Conseil municipal	2
2. Démission du Conseil municipal de Mme Cécile Fournier avec effet au 20.01.2022	2
3. Repas de Noël des seniors	3
4. Marmite de l'Escalade	3
5. Verrée après séance	3
6. Courrier de la Résidence du Quédan	3
C. Rapport de commissions	4
1. Rapport de la Commission des Sports relatif au versement des subventions au Mouvement Junior pour la saison 2020/2021	4
D. Communications du Conseil administratif	4
1. Dépassement de crédit de la Commission Environnement	4
2. Acquisition de la parcelle agricole no 497	4
E. Propositions individuelles et questions	5
1. Service postal à Perly-Certoux	5
2. Règlement du Conseil municipal	5
3. Remplacement de Mme Fournier au Bureau de vote de février	5
4. Pompe Hippomobile	5
5. Remise des Mérites communaux 2019 et 2020	5
6. Spectacle « Le Chat Botté » pour les écoliers	6

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et excuse l'absence de Mme Rachel Bourquin-Guidi. Il salue la présence des membres du Conseil administratif. Il ajoute qu'il y a une personne dans le public. Il ouvre la séance à 20h.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

A. Adoption du procès-verbal et du compte rendu des décisions de la séance du 18 novembre 2021

Procès-verbal de la séance du 18 novembre 2021

Diverses coquilles sont signalées, directement corrigées dans le document final.

Ainsi modifié, le PV de la séance du 18 novembre 2021 est adopté par 14 voix « pour » et deux abstentions.

Compte rendu des décisions et délibérations de la séance du 18 novembre 2021

Le compte-rendu des décisions et délibérations de la séance du 18 novembre 2021 est adopté par 14 voix « pour » et deux abstentions.

B. Communication du Bureau du Conseil municipal

1. Suppléance au Conseil municipal

Le Président rappelle que le projet de loi du Grand Conseil relatif à la suppléance des Conseillers municipaux avait été débattu lors de la séance du Conseil municipal du 25 février 2021. Les Conseillers municipaux de Perly-Certoux avaient rejeté cette proposition de bénéficier de membres suppléants dans les Conseils municipaux par 17 voix et une abstention. L'information faite ce jour indique que le projet de loi est passé mais avec des amendements, qui l'ont modifiée comme suit :

- a) Pas d'obligation d'avoir des suppléants pour tous les Conseils municipaux;
- b) Le nombre de suppléants est laissé à l'appréciation des communes, alors qu'avant, il était calculé un suppléant par tranche de six élus de la liste ;
- c) Provenance des suppléants : d'abord les viennent-ensuite des listes puis des citoyens sur mandat, s'il n'y a plus de viennent-ensuite ;
- d) Obligation pour les suppléants de prêter serment avant d'entrer en charge.

En cas d'acceptation du principe de suppléance, le règlement du CM devra déterminer le nombre de suppléants ainsi que leurs droits et devoirs. Si le Conseil municipal décide d'avoir des suppléants, il faudra rédiger une délibération amendant le règlement du Conseil municipal, qui sera approuvée par le Conseil d'Etat. Le Président signale que le courrier du département de la cohésion sociale ajoute que les suppléants ne pourront pas faire partie du Bureau ; la commune décide si elle accepte qu'ils soient scrutateurs et/ou rapporteurs de majorité. Il demande aux membres de s'exprimer sur cette proposition.

Suite à une demande de M. Cheyroux, le Président précise que l'information porte sur le fait que la loi est passée et que chaque commune peut décider librement si oui ou non elle veut des membres suppléants. Il demande au Conseil si ce sujet doit être remis sur la table ou si l'idée des suppléants est abandonnée, comme décidé précédemment.

M. Scheib pense que la parole est demandée pour décider de lancer un référendum contre ce projet de loi, ce qui paraît tard.

M. Delaude précise qu'il s'agit là uniquement de décider si le Conseil municipal de Perly-Certoux maintient son refus de suppléants ou s'il change d'avis, suite à l'adoption de la loi. Dans ce cas, il faudrait modifier le règlement du Conseil municipal et définir les conditions de remplacement de membres par des suppléants.

Comme Mme Trono demande ce qu'il faut décider, M. Savigny reformule l'enjeu, qui est de décider si oui ou non le Conseil municipal souhaite se doter de membres suppléants, puisque la loi est passée dans ce sens, malgré que la majorité des communes aient fait valoir leur inintérêt pour ce sujet. M. Savigny indique que le Conseil peut prendre le temps d'aller lire la loi et de revenir sur cette proposition plus tard.

La parole n'étant pas demandée, le Président passe au point suivant.

2. Démission du Conseil municipal de Mme Cécile Fournier avec effet au 20.01.2022

Le Président informe que la Chancellerie a reçu la lettre de démission de Mme Fournier qui prendra effet le 20 janvier 2022, soit après la prochaine séance du Conseil municipal. La procédure en vue de son remplacement est en cours.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

3. Repas de Noël des seniors

Le Président rappelle que les conseiller/ère/s présent/e/s devront respecter les mesures sanitaires en cours telles que passe sanitaire et port du masque lors des déplacements et qu'ils sont invités à se placer à différentes tables. Il précise que 130 convives sont attendus.

Mme Bowman informe qu'elle ne participera pas à ce dîner, mais elle aidera pour la mise en place des tables dans l'après-midi. Elle invite deux ou trois personnes à venir aider vers 16h et informe qu'il faudra aller chercher une personne à domicile.

Mme Trono regrette de ne pas avoir eu de confirmation du maintien de cette soirée, depuis la dernière séance du Conseil municipal. Elle avait heureusement conservé la date dans son agenda et se propose pour aller chercher une personne si besoin.

4. Marmite de l'Escalade

Le Président informe qu'en raison des mesures sanitaires, le traditionnel bris d'une grande Marmite n'est pas possible. A la place, chaque membre reçoit une Marmite de l'Escalade individuelle offerte par la commune.

L'assemblée applaudit.

5. Verrée après séance

Le Président rappelle qu'en raison des mesures sanitaires également, la verrée prévue après la séance du Conseil est réservée aux personnes disposant d'un passe sanitaire et qu'elle aura lieu dans la salle même du Conseil.

6. Courrier de la Résidence du Quédan

Le Président lit le courrier adressé le 18 novembre 2021 au Président du Conseil municipal par la Résidence du Quédan :

Concerne : Ancienne chapelle - WC extérieurs

Monsieur le Président du Conseil Municipal,

En référence au bulletin d'informations officielles, d'octobre 2021, de la Mairie de Perly-Certoux.

La lecture du poste 3 des décisions/délibérations prises par le Conseil Municipal, nous apprend que le Conseil Municipal a décidé de demander au Conseil Administratif d'étudier l'implantation de WC publics extérieurs accolés à l'ancienne chapelle sise en face de notre immeuble.

Par la présente, le comité de gérance de notre copropriété tient à manifester sa ferme opposition à ce projet de WC publics à cet endroit.

En effet, ce genre d'équipement entraînera, sans aucun doute des nuisances diverses, qui s'ajouteront à celles, déjà provoquées, par la déchetterie.

D'autre part, nous nous étonnons qu'une telle décision ait été prise sans aucune concertation avec les riverains.

Nous vous prions donc de prendre en considération notre opposition à ce projet et de nous tenir informés de la suite donnée.

En vous remerciant de votre attention, nous vous présentons, Monsieur le Président du Conseil Municipal, nos respectueuses salutations.

Pour le Comité de gérance : (quatre signataires)

M. Cheyroux relève qu'il trouve intéressant que des citoyens s'inquiètent d'un tel aménagement proche de chez eux. Il trouve pertinent d'inclure une consultation de ces citoyens dans la procédure d'implantation de WC à cet endroit. Peut-être des aménagements urbains peuvent être faits pour que les nuisances dues à ces vespasiennes soient réduits.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Wasem rappelle qu'aucune étude ni même réflexion n'a encore été initiée sur ce projet. Dans un premier temps, il sera nécessaire de savoir si une autorisation peut être délivrée, ce qui n'est pas garanti vu l'endroit, et sitôt que ce sera fait, la commune lancera une concertation auprès des personnes qui vivent autour de cette implantation.

M. Mouton demande qu'on accuse réception de la demande à ces personnes.

Juste avant de passer au point suivant, le Président souhaite un bon anniversaire à M. V. Savigny, qui le célèbre le jour même de la séance du Conseil. L'assemblée applaudit. Le Président signale encore l'anniversaire de M. Martignoni la veille et celui de M. Gisiger le lendemain.

A 20h11, Mme Meier entre dans la salle et rejoint la séance.

C. Rapport de commissions

1. Rapport de la Commission des Sports relatif au versement des subventions au Mouvement Junior pour la saison 2020/2021

M. Hilty, président de la Commission, remercie les membres pour le travail effectué dans la révision des dossiers des associations sportives demandeuses de ces subventions. Il s'agit toujours des mêmes associations soit la gym, le Bu Jutsu Ryu, le badminton, le football et le tennis. La procédure a été respectée par toutes ces associations, les critères n'ont pas non plus été modifiés, les montants attribués sont donc ceux indiqués dans le rapport.

Mme de Raemy précise que cette année, la Commission n'a pas tenu compte des demandes de remboursement de cotisations suite à des annulations pour cause de covid, afin de soutenir les clubs.

M. Martignoni remercie la Commission pour sa bienveillance.

M. Cheyroux demande comment la situation du tennis a évolué depuis l'an dernier.

M. Blanchard explique que le tennis a révisé son organisation et fait payer aux juniors une cotisation, ce qui est l'un des critères d'attribution d'une subvention.

Par 17 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal adopte les conclusions du rapport de la Commission des Sports relatif au versement des subventions au Mouvement Junior pour la saison 2020/2021.

D. Communications du Conseil administratif

1. Dépassement de crédit de la Commission Environnement

Mme Wasem indique que la Commission Environnement est très active. Cette dernière a accepté de financer la distribution des sacs de bio-déchets plus résistants et les deux campagnes Zéro Déchet et « Va jusqu'au bout de ton geste ». La commune a pu obtenir une subvention par le Fonds cantonal de gestion des déchets qui soutient les campagnes sur les déchets à raison de 40% des coûts engagés, pour autant que ces frais soient engagés sur 2021. Il n'est donc pas possible de reporter une partie des frais 2021 de la campagne Zéro Déchets sur 2022, comme prévu. Il en résulte un dépassement de CHF 11'588.-, avant déduction de la subvention obtenue, qui se monte à CHF 9'120.-.

2. Acquisition de la parcelle agricole no 497

M. F. Savigny présente le plan de la parcelle 497, qui se situe vers le chemin des Vignes et des Pétollions, en bordure des parcelles appartenant à la commune de St-Julien-en-Genevois, que la commune va racheter. En 2012, la commune avait eu un accord d'acquisition des propriétaires de parcelles à cet endroit, mais un propriétaire avait renoncé. Maintenant, le propriétaire de la parcelle 497, en zone agricole, revient vers la commune avec une proposition de vente. Le Conseil municipal ayant déjà accepté l'acquisition de la parcelle, M. Savigny revient vers ce Conseil municipal afin que ses membres confirment la poursuite des démarches. M. Savigny rappelle qu'en vertu du droit foncier rural, la commune ne peut être l'acquéreuse privilégiée de parcelles agricoles. Un-e exploitant-e agricole aurait la priorité s'il/elle peut justifier d'un intérêt pour l'exploitation de cette parcelle, qui comporte une petite zone forestière.

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

Mme Bowman demande le prix de cet achat.

M. F. Savigny répond que les prix sont plafonnés pour les zones agricoles et également pour la partie forestière. Rien n'ayant bougé en ce domaine depuis 2012, le montant engagé sera le même que prévu initialement. Cela devrait se monter à CHF 50'000.- pour 5860m² de terrain.

E. Propositions individuelles et questions

1. Service postal à Perly-Certoux

M. Gisiger s'est adressé à la poste par courrier le 9 novembre, pour mentionner neuf points d'insatisfaction quant à l'agence postale ouverte à la boulangerie Zio. Il a reçu une réponse de la Poste le 7 décembre, dont il lit les extraits, car il indique que cela illustre ce que la Poste pense de la commune : *« Nous sommes pleinement conscients de l'impact émotionnel, voire de l'incompréhension, que les changements au sein d'une desserte postale peuvent susciter auprès d'une partie de la population. Aussi, soyez assuré que la Poste comprend votre engagement en faveur de la filiale de Perly. »* M. Gisiger estime que cela ne veut rien dire. Il poursuit sur les horaires, indiquant que la Poste invite ceux qui travaillent à se rendre à l'agence postale le samedi de 8h à 13h. Concernant l'accès aux chaises roulantes, M. Gisiger lit : *« L'accès aux personnes à mobilité réduite a été pris compte et des mesures ont été prises. En effet, une sonnette « assistance » et une rampe mobile sont disponibles afin de leur permettre d'accéder au commerce. »* Il conclut sa lecture par cette phrase : *« En résumé, la Poste accorde une grande importance à fournir une desserte postale de qualité par ses propres moyens et à offrir, encore à l'avenir, dans tout le pays et aux mêmes prix, un service le plus complet aux habitants de la Suisse. »*, qu'il qualifie de n'importe quoi. Il indique ne pas vouloir répondre à cette lettre et précise encore que le courrier fait beaucoup de publicité pour My Post 24, une poste électronique ouverte 24h/24 mais encore faut-il savoir comment ça marche, conclut M. Gisiger, qui tient le courrier à disposition des membres qui veulent le lire.

2. Règlement du Conseil municipal

M. Cheyroux revient sur cette demande.

Le Président répond que c'est en cours auprès de l'administration.

3. Remplacement de Mme Fournier au Bureau de vote de février

Mme Fournier fait remarquer qu'elle est inscrite pour le Bureau de vote de février 2022 mais a donné sa démission pour janvier 2022.

Le Président l'informe qu'elle peut rester au Bureau de vote, celui-ci n'étant pas réservé aux membres en exercice du Conseil municipal.

Mme Fournier accepte de fonctionner dans ce Bureau, avec plaisir.

4. Pompe Hippomobile

Mme Ramazzina demande ce que la commune va faire de la Pompe hippomobile, stationnée dans le garage souterrain du Centre de vie intergénérationnel. Un habitant propose de la mettre devant la Maison de la douane, sous un abri.

M. Delaude confirme que le véhicule est stationné à l'abri et au sec dans ce garage. Pour sa mise en valeur, un endroit est recherché mais la pompe est constituée de beaucoup de bois, ce qui pose problème. Des pistes sont à l'étude.

Comme Mme Ramazzina précise que ce véhicule aurait sa place dans le cadre du Bicentenaire ou du 200^e des sapeurs-pompiers, M. Savigny précise que ce véhicule est sur roues et donc, peut se déplacer selon les besoins. La construction d'un abri, pour protéger ce véhicule qui a été entièrement restauré, complique sa mise en valeur dans la commune.

5. Remise des Mérites communaux 2019 et 2020

M. Mouton indique avoir eu le bonheur et le plaisir d'assister à la remise des Mérites communaux 2019 et 2020 à la Maison de la douane, lundi 13 décembre. Cela faisait deux ans que cela n'avait pas pu avoir lieu, il y avait donc 4 lauréats, Sylvane Chabbey, Joseph Deschenaux, Louis Portier et Marina Giuntini, laquelle était absente pour cause de

COMMUNE DE PERLY-CERTOUX

covid. Il a trouvé très émouvant d'entendre les lauréats présents, qui sont la mémoire de notre village, évoquer la commune. Il a trouvé la soirée magnifique.

6. Spectacle « Le Chat Botté » pour les écoliers

Mme Trono informe que la Commission Enfance & Jeunesse offrait un spectacle d'art vivant à l'école, organisé par l'Ere des Belles. Cette association ayant quitté la commune, la Commission a souhaité poursuivre cette activité et a eu l'opportunité de proposer un spectacle musical le 19 janvier 2021. *L'Harmonie d'Avully*, une fanfare forte de 30 musiciens, viendra jouer « Le Chat Botté », un conte musical pour les écoliers de Perly-Certoux. Comme c'est le soir, les parents seront admis dans la limite des places disponibles. Le spectacle dure une demi-heure et sera suivi d'une présentation des instruments. Les flyers, réalisés par l'administration, seront distribués directement à l'école. Mme Trono remercie l'administration qui a fait un gros travail d'organisation pour la tenue de ce spectacle.

M. Mouton demande si une chaîne Youtube peut être organisée pour proposer aux parents de suivre en ligne le spectacle.

Mme Trono remercie par avance M. Mouton pour son idée, qu'elle le charge de concrétiser.

La parole n'étant plus demandée, et après avoir souhaité de bonnes Fêtes à l'assemblée, le Président clôt la séance à 20h47.

Le Président
Alan Torselletti

Le Vice-Président
Michel Mouton

Le Secrétaire
Jacques Nierlé